



Lundi 02 décembre :



 Omelette réalisée avec des oeufs bio (lait)

Lentilles sauce tomate

 Petit Saint Paulin bio (lait)

 Clémentines bio 

Mardi 03 décembre :



 Macédoine bio mayonnaise 

 Pizza aux fromages (gluten, lait, œuf)

 Salade bio vinaigrette 

Compote

Mercredi 04 décembre :

 Sauté de boeuf sauce aux olives (gluten, lait)

Butternut et pommes de terre (lait)

Bûche de lait de vache et chèvre (lait)

 Kaki bio 

Gôûter : Baguette bio (gluten),  barre choco et lait bio 



Jeudi 05 décembre: « au Sud de l'Afrique »

Saucisses de porc ou de volaille sauce rougail (gluten, céleris)

 Riz bio (lait)

 Fromage blanc bio (lait) coulis de mangue

 Banane bio 



mayonnaise (moutarde, sulfites, œuf)

Vendredi 06 décembre :



 Céleris et carottes bio vinaigrette

 Colin « pêche durable » sauce dieppoise (Poisson, crustacé, mollusque)

Purée de pommes de terre

 Yaourt bio (lait) 

 vinaigrette (moutarde, sulfites)

Conformément au règlement CE n°1169/2011, les menus peuvent contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten, crustacés, œufs, poisson, arachides, soja, lait, fruits à coques, céleri, moutarde, graines de sésame, anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l, lupin, mollusques.

Ces menus sont validés par une commission des menus. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la disponibilité des produits.



Le pain ainsi que les produits signalés sont issus de l'agriculture biologique bio



Recette des chefs de cuisine de la caisse des écoles

La viande de bœuf, porc et volaille sont d'origine Franc

La volaille est « Label Rouge »

La viande de veau et d'agneau sont d'origine UE

Appellation d'origine contrôlée/protégée



Certification attestant que la pêche s'inscrit dans



incipe de respect de la pêche durable



Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'Union Européenne à destination des écoles



Conformément aux recommandations du GEMRCN, tous les poissons enrobés sont ≥ à 70% de poisson et ont un P/L > à 2.